DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-271 LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES DOMAINES DE

COMPETENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

OBJET: REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS РНОТО А L'OCCASION DU PASSAGE DE LA FLAMME

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

OLYMPIQUE

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 07 NOVEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DU: 07 NOVEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE 1 6 NOV. 2023 Procurations:

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL, Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES,

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES, Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE, Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI, Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents: Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

La commune de Castelnaudary, à l'occasion du passage de la flamme olympique prévue le 16 mai 2024, souhaite organiser un concours photographique dont le thème est « La beauté du sport ».

Le cliché devra soit être pris sur la commune de Castelnaudary, soit représenter un (e) sportif (ve) ou une équipe sportive de Castelnaudary.

Ce concours débutera le jour de la publication de la délibération et sera clos le mardi 30 avril 2024 à minuit. Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 300 € : 150 € pour la première place, 100 € pour la deuxième et 50 € pour la troisième.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à organiser le concours photographique «La beauté du sport » et approuver le règlement annexé à la présente délibération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE l'organisation du concours photographique «La beauté du sport »,

APPROUVE le règlement du concours photo,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement du concours photo.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibèré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 1 6 NOV. 2023

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 1 5 NOV. 2023

Par publication le : 1 6 NOV

Par délégation,

Le Directeur Général des Service

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 1 6 NOV. 2023

ID: 011-211100763-20231113-D62023271-DE